


REGLEMENTS ADMINISTRATIFS ET SPORTIFS


Article 1. Définition

La Ligue Motocycliste Occitanie (LMOC) organise le Championnat OpenBike25 Occitanie pour des machines n'excédant pas les 25 cv.
Le Championnat OpenBike25 Occitanie intègre les catégories MiniOGP Occitanie.

Article 2. Catégories

		
MiniOGP Occitanie 115	MiniOGP Occitanie 160	MiniOGP Occitanie 190
<p>Machines jusqu'à 80cc 2tps à variateur ou 65cc 2tps à boîte de vitesses monocylindre et jusqu'à 110cc 4tps embrayage automatique ou 115cc 4tps à boîte de vitesses monocylindre Strictement inférieure à 12cv</p> <p>Catégorie ouverte aux participants à partir de 7 ans révolus à la date de la manifestation.</p> <p>Maximum nés en 2012</p>	<p>Machines jusqu'à 85cc 2 tps et jusqu'à 160cc 4 tps monocylindre Strictement inférieure à 15cv</p> <p>Catégorie ouverte aux participants à partir de 9 ans révolus à la date de la manifestation.</p> <p>Maximum nés en 2010</p>	<p>Machines supérieures à 160cc 4 tps et jusqu'à 190cc 4 tps monocylindre Strictement inférieure à 20cv</p> <p>Catégorie ouverte aux participants à partir de 12 ans révolus à la date de la manifestation.</p> <p>Maximum nés en 2008</p>

					Vitesse
Pocket-Bike	V3	V4	V5	V6	
<p>Pocket-bikes monocylindre Strictement inf. à 25cv (Limité à 12cv et 40cc en dessous de 9 ans)</p> <p>Catégorie ouverte aux participants à partir de 8 ans révolus à la date de la manifestation.</p>	<p>Machines 125cc 4tps monocylindre homologuées route Strictement inf. à 15cv</p> <p>Catégorie ouverte aux participants à partir de 9 ans révolus à la date de la manifestation.</p>	<p>Machines inf. à 80cc 2tps et jusqu'à 190cc 4tps monocylindre Strictement inf. à 15cv</p> <p>Catégorie ouverte aux participants à partir de 10 ans révolus à la date de la manifestation.</p>	<p>Machines jusqu'à 125cc 2tps et jusqu'à 190cc 4tps monocylindre Strictement inf. à 20cv</p> <p>Catégorie ouverte aux participants à partir de 10 ans révolus à la date de la manifestation.</p>	<p>Machines jusqu'à 125cc 2tps et jusqu'à 250cc 4tps monocylindre ou bicylindre Strictement inf. à 25cv</p> <p>Catégorie ouverte aux participants à partir de 12 ans* révolus à la date de la manifestation * sauf dérogation commission vitesse</p>	

			Endurance
E1 15cv	E2 20cv	E3 25cv	
<p>Machines inférieures à 80cc 2tps et jusqu'à 190cc 4tps monocylindre strictement inférieure à 15cv</p> <p>Catégorie ouverte à partir de 12 ans.</p>	<p>Machines jusqu'à 125cc 2tps et 190cc 4tps monocylindre strictement inférieure à 20 cv</p> <p>Catégorie ouverte à partir de 12 ans.</p>	<p>Machines jusqu'à 125cc 2tps et 250cc 4tps monocylindre ou bicylindre strictement inférieure à 25 cv</p> <p>Catégorie ouverte à partir de 12 ans.</p>	

Une catégorie ne pourra prétendre à un titre lors de la Remise des Prix du Championnat, qu'à compter de 5 concurrents licenciés en Occitanie engagés dans cette catégorie, ayant participé à, au moins, 2 épreuves compétitives inscrites au calendrier du Championnat sauf pour les catégories Mini OGP Occitanie.

La commission de la Ligue validera les inscriptions dans chaque catégorie.

Une récompense sera attribuée aux 3 premiers de chaque catégorie lors de chaque épreuve.

Selon le nombre de participants et du planning de l'épreuve, le jury en collaboration avec le directeur de course pourra regrouper des catégories, un nouveau planning sera à disposition des engagés.

Article 3. Licences

3.1 Concurrent

Le Championnat de Ligue OpenBike25 Occitanie est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence FFM en cours de validité de type :

- FIM Europe, NCO, NJ et détenteur du CASM ou guidon.
- Ou d'une licence une manifestation.

Toute licence une manifestation devra être réalisée dans son intégralité et payée en ligne sur le site ffmoto.org. Aucune licence papier ne sera délivrée.

Les concurrents mineurs devront être obligatoirement accompagnés d'une personne représentante légale ou mandatée.

Seuls les pilotes licenciés en Occitanie seront récompensés lors de la remise des prix annuelle de la LMOC.

3.2 Assistant pilote (panneuteur)

L'accès à la zone de panneutage est ouvert aux personnes disposant d'une licence FFM en cours de validité de type :

- LAP « assistant pilote » ou TIM « Team Manager »
- Ou d'une licence une manifestation LJP

Cette zone sera matérialisée si le circuit en dispose, et l'information sera communiquée dans la note envoyée aux participants.

Article 4. Machines

Elles devront répondre aux clauses du Règlement Technique général et particulier de la catégorie.

Article 5. Calendrier sportif

Le calendrier des rencontres est élaboré pour l'année lors de la réunion générale de la Ligue. Ce calendrier est transmis par la LMOC.

Article 6. Engagements

6.1 Engagement au Championnat

Les concurrents participants à une manche du Championnat figureront au classement.

En contrepartie un rassemblement dit « de conformité » sera organisé au cours duquel la Ligue :

- Procédera aux vérifications administratives et techniques en vue de prévenir de la bonne interprétation des règlements en cours,
- Attribuera les numéros de course à chaque pilote pour toute la saison,
- Délivrera un carnet de suivi administratif et technique qui sera visé lors de chaque épreuve du Championnat.

Les concurrents n'ayant pas participé à l'épreuve de conformité obtiendront leur numéro lors de leur engagement à une épreuve suivante.

6.2 Engagements aux épreuves

Les engagements aux championnats vitesse et endurance ainsi que leurs paiements se feront en ligne sur le site openbike25-occitanie.fr

- Engagement vitesse : **55€/ course**

- Engagement vitesse hors délais : **75€/ course**

- Engagement famille : parent = **55€** – enfant (mineur) = **45€** (justificatif à fournir, la remise sera effectuée par un remboursement en fin de saison)

Si un pilote s'engage dans d'autre catégorie, l'engagement par machine supplémentaire sera de **20€**

En cas de non-participation à une épreuve pour raison médicale, le remboursement pourra être demandé sous présentation d'un certificat médical.

Des frais de gestion de 5€ seront conservés pour une épreuve vitesse.

Pour l'endurance, le prix du droit d'engagement dépendra de sa durée.

Pour l'endurance, un minimum de 3 pilotes par machines est obligatoire.

La commission vitesse Occitanie pourra pour des raisons disciplinaires refuser l'engagement d'un pilote.

Article 7. Officiels

Les officiels seront nommés par la commission vitesse de la Ligue Motocycliste Occitanie.

Article 8. Vérifications

Lors de chaque rencontre, des contrôles administratifs et techniques sont obligatoirement prévus. Les pilotes doivent s'y présenter personnellement.

Les vérifications administratives et techniques débiteront la veille (cf planning remis par le club organisateur après validation de la commission vitesse de la LMOC).

8.1 Vérifications Administratives

Avant le début de la compétition, les concurrents devront présenter personnellement :

- Leur licence FFM en cours de validité,
- Leur CASM ou guidons.

Le contrôleur administratif visera le carnet de suivi individuel du pilote.

La non-présentation des documents spécifiques (licence, guidons ou CASM) entraîne des sanctions. Dans ce cas, la personne concernée devra attester de la possession de ces documents (avant autorisation de participation) et en apporter la preuve écrite dans les 15 jours qui suivent la manifestation.

8.2 Vérifications Techniques

Le contrôle technique est obligatoire. Les concurrents ne pourront participer aux essais officiels qu'après avoir satisfait aux vérifications techniques.

Avant le début des épreuves, les concurrents devront présenter personnellement :

- Leur machine propre, exempte de tous marquages antérieurs et équipée des numéros de course,
- Un casque intégral (de moins de cinq ans, en bon état et d'un modèle conforme aux normes françaises ou FIM)
- Un équipement conforme à la catégorie : voir Règlement Technique Général - article Equipements.

Tout équipement jugé non conforme sera gardé et restitué à la fin de la manifestation. La récupération est sous la responsabilité du concurrent.

Le contrôleur technique visera le carnet de suivi individuel du pilote.

Les vérifications techniques ne concernent que la sécurité, la conformité de la machine est placée sous la seule responsabilité du pilote.

Toutefois le pilote pourra demander au commissaire technique d'effectuer des contrôles préventifs (bruit, application du règlement) sans engager la responsabilité de celui-ci.

De même, si lors du contrôle technique, le contrôleur s'aperçoit, et ceci sans démontage, qu'une pièce pourrait ne pas être en conformité avec la réglementation, il se doit de le signaler au pilote sans exiger la modification ; ceci ne concernant pas les organes de sécurité qui, eux, doivent être mis en conformité avant l'entrée en piste.

Les machines pourront passer au sonomètre, à tout moment, lors des épreuves. De même, un alcootest pourra être effectué avant le départ d'une manche. De plus, des contrôles de puissance pourront avoir lieu.

8.3 Contrôles techniques fin d'épreuve

Après les courses, les contrôles porteront sur la conformité des véhicules des 3 premiers ainsi que des équipages choisis par tirage au sort dans chaque catégorie sur décision du jury de la rencontre. Le résultat des contrôles techniques sera étudié et validé par les membres du jury d'épreuve.

8.4 Carnet de suivi individuel

En cas de non-présentation du carnet de suivi, une pénalité de points (déduction de points sur le classement général du Championnat) sera infligée au pilote:

- Non Présentation : **5 points** et présentation obligatoire à l'épreuve suivante. En cas de non présentation le carnet sera considéré comme perdu.
- Perte et délivrance d'un nouveau carnet : **10 points**,
- Récidive : de **30 points à l'exclusion du Championnat** selon délibération de la Commission Régionale.

8.5 Transpondeurs

Toute machine souhaitant participer à une manche du championnat devra être équipée d'un transpondeur correspondant au système utilisé.

Ce dernier est loué, le prix de location est compris dans le droit d'engagement. **Un chèque de caution de 200€ à l'ordre de la LMOC sera demandé.**

Article 9. Essais et Qualifications

Le club organisateur de l'épreuve du Championnat devra prévoir impérativement au moins une séance d'essais pour chaque catégorie le jour de l'épreuve afin de réaliser les essais qualificatifs. **La séance qualificative déterminera la grille des 2 manches de courses.**

Article 10. Déroulement de la Course

10.1 Courses Vitesse

Les courses de vitesse se dérouleront en deux manches minimums.

La durée de chacune des manches sera au minimum de 15min (convertie en nombre de tours selon la longueur du circuit et des chronos de la manche d'essai qualificatif). En cas de course déclarée WET, la distance sera réduite de 3 tours.

En cas d'impossibilité de respecter dans les temps impartis, le programme de la journée et le nombre de tours des manches pourront être modulés.

Au minimum le dernier tour sera annoncé par la direction de course.

Le placement en grille se fera en fonction des grilles de départ affichées, les pilotes devront respecter leur positionnement et se placer sur la ligne correspondante matérialisée par un plot numéroté.

10.2 Courses Endurance

L'organisateur fournira et positionnera une pendule pouvant être consultée par les pilotes.

Durée : 4 heures minimum

Temps de conduite : Conformément aux RTS les temps de conduites sont :

A partir de 12 ans : 4 relais maximum de 45 min séparés chacun par 1 heure de repos.

De 13 à 15 ans : 5 relais maximum de 45 min séparés chacun par 30 min de repos.

A partir de 16 ans : relai libre

Les temps de conduite des pilotes sont placés sous la responsabilité du chef de team, ils pourront donner lieu, après vérification, en cas de dépassement, à des sanctions sous forme de pénalités de temps ou déclassement. S'il y a dépassement du temps de conduite, le nombre de tours effectués sera décompté. En cas de contestation, les contrôles auprès des chronométreurs feront foi. Des contrôles inopinés pourront être effectués par les officiels de l'épreuve.

Article 11. Classement

11.1 Attribution des Points

Les points pour le Championnat seront attribués selon le barème suivant :

25, 22, 20, 18, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1.

Lors du rassemblement dit « de conformité », **20 points** seront attribués pour le Classement général du Championnat pour conformité administrative (Licence excepté « licence une manifestation », Pièces identités) et technique (Présentation de la machine conforme aux règlements technique général).

Pour les pilotes résidents à plus de 250kms du lieu de la conformité, ils auront la possibilité de réaliser ces contrôles le samedi de la 1^{ère} épreuve sur demande faite à la Commission Vitesse de la Ligue Occitanie (base de calcul sur Google Map sur le trajet avec kilométrage le plus faible).

11.2 Classement au Championnat

Le classement du Championnat sera obtenu sur la totalité des épreuves dont les résultats auront été homologués par la Commission de la LMOC.

Les ex-æquo seront départagés en fonction du nombre de places de 1er, 2ème, 3ème, etc.

Article 12. Récompense de ligue

La Ligue Motocycliste Occitanie récompensera les 3 premiers de chaque catégorie détenteurs d'une licence en Occitanie lors de la dernière épreuve du championnat. Les Pilotes absents non excusés ne pourront prétendre à leur coupe, celle-ci restera acquise à la Ligue.

Article 13. Réclamations – sanctions

13.1 Comportement

Tout manquement aux règlements, tout comportement antisportif (envers les concurrents, les officiels, etc.), tout accrochage volontaire ne pourra être toléré et entraînera inmanquablement une demande de sanction envers le concurrent fautif.

Tout pilote ou équipe de pilotes est responsable de ses accompagnateurs, avant, pendant et après l'épreuve.

13.2 Jury

Le jury de la rencontre est composé du délégué de la LMOC, président du jury, et 1 commissaire sportif au minimum.

13.3 Réclamation

Les réclamations devront être déposées conformément aux dispositions du Titre VI du code sportif. Le montant de la caution accompagnant une réclamation est de **75€**. Toute réclamation doit être remise au directeur de course dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

Si la réclamation est justifiée, le montant sera remboursé.

13.4 Pénalités pour les épreuves de vitesse

Des pénalités spécifiques à ce type d'épreuves seront appliquées :

- Faux départ = 10 secondes de pénalité (sanction de faits).
- Non-respect du drapeau jaune ou Flashtracks = 10 secondes de pénalité (sanction de faits).
- Dépassement de la puissance autorisée = déclassement

13.5 Pénalités pour les épreuves d'endurance

Des pénalités spécifiques à ce type d'épreuves seront appliquées :

- Personnes non autorisées dans les stands (non détentrices d'un bracelet) = 1^{ère} intervention -5 tours, au-delà exclusion de l'équipage.
- Franchissement des lignes blanches au niveau de la sortie de piste = « Stop and go » de 30 secondes.
- Non-respect du drapeau jaune ou Flashtracks = « Stop and go » de 30 secondes.
- Modification de l'équipage inscrit en cours d'épreuve = exclusion de l'équipage.

Article 14. Médias

Toutes les photos et vidéos prises lors des épreuves sont la propriété du championnat OpenBike25 et de la LMOC.

Article 15. Champ d'application du présent règlement

Ce règlement s'applique à toutes les épreuves de Vitesse et d'Endurance organisées en Occitanie ainsi qu'à toutes les épreuves organisées dans une autre région dans le cadre exclusif du Championnat OpenBike25 Occitanie Vitesse-Endurance et MiniOGP Occitanie.

L'engagement au Championnat de Ligue Occitanie OpenBike25 entraîne de fait l'acceptation du présent règlement ainsi qu'à tous les règlements complémentaires de la FFM.

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, les prescriptions de l'annexe Vitesse de la FFM sont applicables.

REGLEMENT TECHNIQUE GENERAL

Article I. Généralité

1.1 Définition des types de machines

Catégories : Jusqu'à 125cc 2 temps et jusqu'à 250cc 4 temps.

LA CONFORMITE DE LA MACHINE EST SOUS L'ENTIERE RESPONSABILITE DU PILOTE.

1.2 Identification des machines

Lorsque les machines auront satisfait aux vérifications dites de sécurité, il sera procédé au marquage de celles-ci par la pose d'un sticker.

Un tapis de sol est obligatoire pour toute intervention sur la machine de manière à protéger l'environnement.

Article II. Règles techniques générales lors des épreuves de course vitesse et endurance

2.1 Matériaux

Il est interdit d'utiliser les matériaux suivants dans la fabrication du moteur (sauf pour la bielle et les clapets) fibres composites, magnésium et titane.

2.2 Roulettes de protection arrière et support béquille

Afin de protéger les bitumes, les machines devront être équipées de roulettes de protection arrière fixées sur le bras oscillant, et/ou de supports de béquilles faisant office de protection.

Ces éléments devront être réalisés en nylon, téflon ou matière équivalente d'une épaisseur minimale de 3cm.

2.3 Leviers

Tous les leviers (embrayage, freins...) doivent en principe se terminer par une sphère (diamètre de 16 mm minimum). Cette sphère peut également être aplatie mais dans tous les cas, les bords doivent être arrondis (épaisseur minimum de la partie aplatie : 14 mm).

Ces extrémités doivent être fixées d'une façon permanente et faire partie intégrante du levier.

2.4 Protection des leviers

Les motos doivent être équipées d'une protection de levier de frein (sauf pour les machines de type Pocket-Bikes), afin de protéger le levier de frein au guidon d'un actionnement accidentel en cas de collision avec une autre machine. Ces protections doivent faire l'objet de fabrication en série et être distribuées par un professionnel.

Cette protection devra comporter une terminaison en nylon, téflon ou matière équivalente d'1 cm minimum d'épaisseur.

Si cette terminaison est de fabrication artisanale, elle sera soumise à l'appréciation du contrôleur technique.

2.5 Guidon

Celui-ci doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu de celui-ci, recouvrant largement les brides de fixation.

Les extrémités de guidon devront être bouchées par des embouts réalisés en nylon, téflon ou matière équivalente d'une épaisseur minimale de 1cm.

Si des protège-mains sont utilisés, ceux-ci doivent être d'une matière résistant aux chutes.

– **Largeur** : Machine de course sur route : largeur minimum de 400 mm, largeur maximum : 700 mm

Machine tout-terrain : largeur maximum 850 mm

– **Angle de braquage** : Un espace minimum de 30 mm, entre le guidon avec ses leviers et le réservoir (angle de braquage au maximum) est obligatoire.

2.6 Commande des gaz

Les papillons de gaz et boisseaux doivent se fermer d'eux-mêmes lorsque la poignée de gaz est relâchée.

2.7 Coupe circuit

Un coupe-circuit doit être monté de façon à fonctionner lorsque le conducteur quitte sa machine. Ce coupe circuit doit interrompre le circuit primaire d'allumage et doit être muni d'un câblage pour l'arrivée et le retour du courant.

Il doit être placé aussi près que possible du milieu du guidon et être actionné au moyen d'un fil non élastique de longueur et d'épaisseur adéquate, fixé au poignet du conducteur. **Un câble en spirale (semblable à un fil téléphonique) d'une longueur maximale de 1 m est obligatoire.**

2.8 Freins

Les vis de fixation des étriers de frein doivent être arrêtées par un fil métallique de sécurité.

2.9 Repose-pieds

La longueur minimale des repose-pieds doit être de 65mm (une tolérance sera accordée pour la catégorie Pocket-Bike).

Les repose-pieds doivent avoir avec un embout en nylon, téflon ou matière équivalente de même diamètre et d'un 1cm minimum d'épaisseur. Pour les repose-pieds repliables, la partie inférieure doit elle aussi être recouverte de téflon d'un 1cm minimum d'épaisseur.

2.10 Protections

Carter moteur, embrayage et transmissions devront comporter toutes leurs vis et ne pas être allégés.

Toutes les transmissions devront être protégées.

Un garde chaîne doit être installé de manière à empêcher que la jambe ou le pied du pilote ne se coince entre le brin de la chaîne inférieure et la couronne arrière. Cette protection, fixée solidement, sera dans un matériau rigide (**plastique, téflon ou alu**) ayant les bords arrondis et d'une **épaisseur minimale de 5mm.**

Une protection du pignon est obligatoire même en cas de carénage intégral.

Pour les machines à variateur, un cache variateur est obligatoire. Ce dernier devra envelopper la partie supérieure du variateur et être en matière rigide mais non tranchante (possibilité d'ajouter la face avant - ex : casserole).

La protection des pièces tournantes moteur se fera par cache variateur + cache allumage, ou par cache variateur + pares-cylindre passant par l'axe du vilebrequin.

Les protections doivent rester en place durant toute la durée des essais et de la course.

2.11 Refroidissement

Si refroidissement liquide : eau uniquement. **Tout additif, quel qu'il soit, est strictement interdit.**

2.12 Garde-boue

Les garde-boues avant et arrière sont obligatoires (lèche roue pour machine type vitesse et garde boue pour machine type cross).

2.13 Tuyaux d'échappement et silencieux

Les tuyaux d'échappement et silencieux doivent être conformes aux normes de bruit en vigueur, **soit 95 Db.**

Les contrôles seront réalisés comme suivant (cf RTS):

50cc 2tps = 8200 T/mn

80cc 2tps = 7200 T/mn

125cc à 250cc 4tps = 5500 T/mn

Pour les Pocket Bike, le silencieux peut dépasser la tangente de la roue arrière si le tube de fuite ne dépasse pas le corps du silencieux (10 cm maximum).

2.14 Les lanceurs (allumage) sont interdits sur les machines à variateur (sauf Pocket-bike).

2.15 Carburant

Le carburant utilisé est du sans plomb de type SP 95 (E10) ou SP 98 (E5) ou bio éthanol vendu aux pompes routières, sans additif.

Des tests de carburants pourront être effectués à la demande du délégué et/ou de la direction de course.

Les pilotes désignés devront se présenter avec leur machine (réservoir vide) et un bidon d'huile cacheté, au contrôle technique, 20 minutes avant la fermeture du parc d'attente (volume de carburant 5l maximum fourni par l'organisateur aux frais de l'utilisateur et acheté hors grandes surfaces).

2.16 Réservoirs

Réservoir d'origine de la machine ou de capacité n'excédant pas **14 litres** pour les réservoirs non d'origine. En aucun cas, ne sont autorisés, les réservoirs additionnels ou prévus pour d'autres usages.

Il est obligatoire de remplir les réservoirs d'une mousse de type Explosafe.

En Endurance, le ravitaillement par changement de réservoir est interdit. Les vannes de remplissage rapide, type Acerbis ou Zénith sont recommandées

2.17 Récupérateurs

Lorsqu'une machine est munie de reniflards (huile, eau, essence), la sortie de ceux-ci doit se faire dans un récupérateur indépendant du sabot récupérateur. Il doit être facilement accessible et vide avant tout départ.

2.18 Sabots récupérateurs

Les sabots récupérateurs sont obligatoires pour tout type de machine équipée d'une boîte à vitesse ou moteur 4-temps.

Ils permettront la récupération des liquides moteurs en cas de casse de celui-ci.

Les sabots récupérateurs doivent être étanches, englober toute la surface inférieure du moteur et avoir une contenance de 1 litre minimum.

Les machines équipées d'un carénage intégral pourront se servir de leur sabot comme récupérateur.

2.19 Bouchons de vidange, niveau et remplissage

Tous les bouchons de vidange, niveau et remplissage doivent être étanches et freinés.

2.20 Silencieux d'admission / Boîtes à air

Les silencieux d'admission sont obligatoires pour tout type de machine (Boîtes à air ou élément filtrant)

Le raccordement souple entre boîte à air et pavillon du carburateur est autorisé, il devra toutefois dans ce cas être hermétique.

2.21 Pneumatiques

Le choix des pneus est libre.

En vitesse, l'utilisation de couvertures chauffantes est autorisée en prégrille uniquement sur groupe électrogène, cependant le matériel devra être évacué de la prégrille dès le départ de la moto et ceux, par une personne licenciée.

En endurance : groupe électrogène obligatoire dans les stands.

Afin de garantir l'utilisation des couvertures chauffantes, un groupe électrogène est fortement conseillé dans le parc coureur (le club n'est pas responsable de la fourniture d'électricité sur le paddock).

2.22 Eléments de fixation (attaches diverses)

Les éléments de fixation standard peuvent être remplacés par des éléments de fixation de n'importe quel matériau (sauf titane). La solidité et le type doivent être égaux ou supérieurs à la solidité de l'élément de fixation standard qu'ils remplacent. Les attaches de carénage peuvent être changées par des attaches de type rapide. Les éléments de fixation peuvent être percés pour recevoir des fils de freinage de sécurité, mais des modifications en vue d'un allègement ne sont pas autorisées ; seules les fixations de carénage non utilisées doivent être retirées ou coupées.

2.23 Numéros

Les numéros de course doivent être apposés à l'avant et des deux côtés de la machine de manière à être clairement visibles.

Aucune couleur n'est imposée par contre ils devront être différents de la couleur de la machine afin d'être clairement visibles.

Dimension des chiffres environ :

- Hauteur : 14 cm - Largeur : 9 cm

- Epaisseur : 2,5 cm - Espacement entre deux chiffres : 2,5 cm

2.24 Feu rouge

Toutes les motos doivent avoir un feu rouge fonctionnel monté en permanence à l'arrière de la machine.

Ce feu doit être allumé dès lors que la piste est déclarée WET (piste mouillée)

La direction de l'éclairage arrière doit être parallèle à l'axe de la machine (dans le sens de la marche) et être clairement visible de l'arrière d'au moins 15° à gauche et à droite de l'axe de la machine.

Le feu arrière doit être monté le plus proche possible de l'extrémité arrière de la machine (dosseret de selle).

L'alimentation du feu arrière doit être séparée de celle de la moto et doit être continue (feu non clignotant sur la piste).

En cas de litige sur la position de montage et/ou de visibilité, la décision du responsable Technique est prépondérante.

Le Responsable Technique peut refuser tout système d'éclairage non satisfaisant à la sécurité.

2.25 Boîtier additionnel

Tous les boîtiers additionnels permettant de changer les caractéristiques de l'allumage doivent se trouver dans un logement clos, ils ne doivent pas pouvoir être actionnés directement sans démontage.

2.26 Boutons mapping et interrupteurs

Les boutons et interrupteurs de mapping permettant de changer la cartographie de l'allumage sont interdits. Tous les autres interrupteurs additionnels devront être étiquetés de leur fonction afin de pouvoir être testés lors de contrôles.

2.27 Numéro série pièces

Sur toutes pièces comportant un numéro de série, celui-ci doit être correctement lisible.

Article III. Equipements

Les pilotes devront présenter leur équipement complet en bon état.

- Le casque doit être de type intégral, d'une seule pièce, de moins de 5 ans et portant une étiquette homologuée (**normes ECE 22 05 jusqu'à fin 2025 et ECE 22 06**). Aucun autocollant ne doit être appliqué sur le casque sauf pastille de contrôle. **Le système d'attache boucle « double D » est obligatoire.**

- Une combinaison en cuir d'une seule pièce ou blouson et pantalons de cuir réunis par une fermeture éclair.

- Les gants et les bottes doivent être en cuir.

- La protection dorsale portant une étiquette homologuée (**normes NF EN 161-2**) est obligatoire.

Pour les épreuves Pocket Bike : Les pilotes devront présenter un équipement en cuir ou en matériau renforcé (blouson et pantalon épais de type Cross avec coudières et genouillères), bottes ou chaussures montantes en cuir. La protection dorsale portant une étiquette homologuée (**normes NF EN 161-2**) est obligatoire.

Article IV. Machine

Un compte tours, en état de fonctionnement et étalonné en fonction de la motorisation (2 ou 4 temps), est obligatoire sur la machine tout le long de l'épreuve (essais, manches et contrôles techniques).

Phares, clignotants, feux arrière, pattes de fixation de phare avant, rétroviseurs, béquilles, porte plaque doivent être retirés ou coupés.

Les supports béquilles doivent être retirés ou protégé par un matériau composite (caoutchouc ou téflon).

Passage au banc de puissance : aucune cartographie mesurée ne doit dépasser la puissance autorisée dans la catégorie.

Les machines équipées de variateur peuvent avoir un système de blocage du variateur pour la mesure au banc.

Toute machine ne pouvant satisfaire aux contrôles techniques d'après course dans les 30 minutes qui suivent son entrée au parc fermé, est déclassée de la course.

Article V. Télémetrie / Electronique

En aucun cas, des informations ne doivent être transmises à ou d'une machine en marche. Tout élément jugé suspect devra être retiré sur demande du contrôleur technique.

Les appareils de chronométrage automatique (appareils de chronométrage sur la machine) ne sont pas considérés comme de la télémetrie.

Les appareils de chronométrage automatique ne doivent pas perturber les méthodes et équipements de chronométrage officiel.

En revanche, ceux-ci ne devront avoir branché que 3 sondes, à savoir température moteur, température échappement et les tours-minutes. Tout autre branchement est totalement interdit. Tout câblage suspect sera retiré.

Article VI. Transpondeur

Le transpondeur devra obligatoirement être placé sur la moto pendant toute la durée des épreuves (essais et manches de course).

Le transpondeur est remis pour toute la durée du championnat effectué, il sera restitué lors de la dernière épreuve réalisée par le concurrent, ou restitué avant le 15 novembre de l'année en cours.

Si le transpondeur n'est pas restitué avant la date indiquée, le chèque de caution sera encaissé.

REGLEMENTS TECHNIQUES VITESSE

MiniOGP Occitanie

Catégorie MiniOGP 115	Catégorie MiniOGP 160	Catégorie MiniOGP 190
<p><u>Catégorie ouverte de 7 à 12 ans</u></p> <p>Machines jusqu'à 80cc 2 temps à variateur ou 65cc 2 temps à boîte de vitesses monocylindre et jusqu'à 110cc 4temps embrayage automatique ou 115cc 4 temps à boîte de vitesses monocylindre</p> <p>Puissance strictement inférieure à 12cv à la roue motrice</p> <p><u>MOTEUR</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Groupe thermique (cylindre, piston, culasse) : préparation libre en tout point, mixage des pièces autorisé, fabrication libre.• Carters moteur : préparation et fabrication libre.• Carburateur libre.• Allumage libre du commerce.• Boitier additionnel autorisé.• Boîte à vitesse libre.• Silencieux d'admission obligatoire (boîte à air).• Echappement libre de fabrication, respectant les normes de bruit.• Pompe à eau électrique autorisée.• Retrait et/ou apport de matière autorisé.• Adjonction de pièces autorisée à l'intérieur du moteur. <p>Pour machines à variateur :</p> <ul style="list-style-type: none">• Variateur et transmission libre.• Ressort de poussée libre. <p>➤ <u>POUR 2 temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Moteur 2 temps monocylindre.• Cylindrée limitée à 80 cm³ à variateur.• Cylindrée limitée à 65 cm³ à boîte de vitesses• Clapets libres. <p>➤ <u>POUR 4 temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Moteur 4 temps monocylindre.• Cylindrée limitée à 110 cm³ embrayage auto.• Cylindrée limitée à 115 cm³ à boîte de vitesses. <p><u>PARTIE CYCLE</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Cadre et éléments du châssis libres.• Roues, pneus libres.• Fourche, amortisseurs et freinages libres.• Amortisseur de direction autorisé.• Carénage et selle libre.• Préparation libre en tout point.	<p><u>Catégorie ouverte de 9 à 14 ans</u></p> <p>Machines jusqu'à 85cc 2 temps et jusqu'à 160cc 4 temps monocylindre</p> <p>Puissance strictement inférieure à 15cv à la roue motrice</p> <p><u>MOTEUR</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Groupe thermique (cylindre, piston, culasse) : préparation libre en tout point, mixage des pièces autorisé, fabrication libre.• Carters moteur : préparation et fabrication libre.• Carburateur libre.• Allumage libre du commerce.• Boitier additionnel autorisé.• Boîte à vitesse libre.• Silencieux d'admission obligatoire (boîte à air).• Echappement libre de fabrication, respectant les normes de bruit.• Pompe à eau électrique autorisée.• Retrait et/ou apport de matière autorisé.• Adjonction de pièces autorisée à l'intérieur du moteur. <p>Pour machines à variateur :</p> <ul style="list-style-type: none">• Variateur et transmission libre.• Ressort de poussée libre. <p>➤ <u>POUR 2 temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Moteur 2 temps monocylindre.• Cylindrée limitée à 85 cm³.• Clapets libres. <p>➤ <u>POUR 4 temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Moteur 4 temps monocylindre.• Cylindrée limitée à 160 cm³. <p><u>PARTIE CYCLE</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Cadre et éléments du châssis libres.• Roues, pneus libres.• Fourche, amortisseurs et freinages libres.• Amortisseur de direction autorisé.• Carénage et selle libre.• Préparation libre en tout point.	<p><u>Catégorie ouverte de 12 à 16 ans</u></p> <p>Machines supérieure à 160cc 4 temps et jusqu'à 190cc 4 temps monocylindre</p> <p>Puissance strictement inférieure à 20cv à la roue motrice</p> <p><u>MOTEUR</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Groupe thermique (cylindre, piston, culasse) : préparation libre en tout point, mixage des pièces autorisé, fabrication libre.• Carters moteur : préparation et fabrication libre.• Carburateur libre.• Allumage libre du commerce.• Boitier additionnel autorisé.• Boîte à vitesse libre.• Silencieux d'admission obligatoire (boîte à air).• Echappement libre de fabrication, respectant les normes de bruit.• Pompe à eau électrique autorisée.• Retrait et/ou apport de matière autorisé.• Adjonction de pièces autorisée à l'intérieur du moteur.• Moteur 4 temps monocylindre.• Cylindrée supérieure à 160 cm³ et inférieure ou égale à 190 cm³. <p><u>PARTIE CYCLE</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Cadre et éléments du châssis libres.• Roues, pneus libres.• Fourche, amortisseurs et freinages libres.• Amortisseur de direction autorisé.• Carénage et selle libre.• Préparation libre en tout point.

Toutes les modifications non mentionnées sont interdites.

REGLEMENTS TECHNIQUES VITESSE OPENBIKE25

Pocket-Bike	Catégorie V3	Catégorie V4	Catégorie V5	Catégorie V6
<p style="text-align: center;"><u>Catégorie ouverte à partir de 8 ans</u></p> <p>Machines de cylindrée jusqu'à 50cc 2 temps</p> <p style="text-align: center;">Limité à 12cv et 40cc en dessous de 9 ans</p> <p style="text-align: center;">Puissance strictement inférieure à 25cv à la roue motrice</p> <p style="text-align: center;">MOTEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pot d'échappement libre respectant les règles de bruit (voir règlement technique général). • Le silencieux pourra dépasser de la tangente de la roue arrière de 100mm maximum tout en respectant les dispositions générales. • Haut moteur à refroidissement air de 50cc ou à refroidissement liquide de 40cc ou 50cc. • Cylindrée limitée à 40 cm3 en dessous de 9 ans. • Embrayage centrifuge (sans vitesses). • Allumage strictement d'origine de type CDI. • Pas de suspension. • Carburateur libre. • Carburateur de Ø 15mm maximum en dessous de 9 ans. <p style="text-align: center;">PARTIE CYCLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions Empattement 675mm Longueur 1060mm Hauteur de selle 460mm Hauteur maximale 620mm Tolérance de +/- 5%. • Le diamètre des roues avec les pneus montés et gonflés sera compris entre 240 et 280 mm et d'une largeur max de 110 mm • Pneus libres sculptés ou « slicks ». • Les repose-pieds auront une largeur maximum de 50 mm (dispositifs cf. clauses générales). • Les étriers de freins devront posséder un système de retenue sur les vis de fixations. 	<p style="text-align: center;"><u>Catégorie ouverte à partir de 9 ans</u></p> <p>Machines homologuées route de cylindrée 125cc 4 temps monocylindre</p> <p style="text-align: center;">Puissance strictement inférieure à 15cv à la roue motrice</p> <p style="text-align: center;">MOTEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mixage cadre / moteur interdit. • Groupe moteur (cylindre, piston, culasse, etc.) origine de la marque et du modèle. • Apport, retrait et polissage de matière interdite de toutes pièces moteur (cylindre, culasse, carter, etc.). • Modification ou retrait de la boîte à air interdite ; mais toléré l'absence d'élément filtrant. • Roulement céramique interdit. <p style="text-align: center;">PARTIE CYCLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partie cycle origine de la marque et du modèle. • Etriers de frein, maitres-cylindres origine. <p style="text-align: center;">SAUF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jantes libres du commerce (magnésium interdit). • Apport de cales dans la fourche autorisé. • Guidons libres. • Remplacement de la durite de frein par de la durite d'aviation autorisé. • Disques adaptables de type origine à la moto autorisés. • Plaquettes de frein libres. • Pot libre du commerce. • Système anti-pollution peut-être inactif et retiré. • Transmission finale libre (kit chaîne). • Platine repose pied libre. • Carénage et selle libre. <p style="text-align: center;">Obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le générateur d'origine devra assurer la charge de la batterie. • Interdiction de modifier le circuit de charge ; il devra être fonctionnel. <p>Sur les pièces comportant un numéro de série, celui-ci devra être clairement visible.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Catégorie ouverte à partir de 10 ans</u></p> <p>Machines de cylindrée inférieure à 80cc 2 temps et jusqu'à 190cc 4 temps monocylindre</p> <p style="text-align: center;">Puissance strictement inférieure à 15cv à la roue motrice</p> <p style="text-align: center;">MOTEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe thermique (cylindre, piston, culasse) : préparation libre en tout point, mixage des pièces autorisé, fabrication libre. • Carters moteur : préparation et fabrication libre. • Carburateur libre. • Allumage libre du commerce. • Boîtier additionnel autorisé. • Boîte à vitesse libre. • Silencieux d'admission obligatoire (boîte à air). • Echappement libre de fabrication, respectant les normes de bruit. • Pompe à eau électrique autorisée. • Retrait et/ou apport de matière autorisé. • Adjonction de pièces autorisée à l'intérieur du moteur. <p>Pour machines à variateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Variateur et transmission libre. • Ressort de poussée libre. <p>➤ POUR 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moteur 2 temps monocylindre. • Cylindrée inférieure à 80 cm3. • Clapets libres. <p>➤ POUR 4 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moteur 4 temps monocylindre. • Cylindrée limitée à 190 cm3. <p style="text-align: center;">PARTIE CYCLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre et éléments du châssis libres. • Roues, pneus libres. • Fourche, amortisseurs et freinages libres. • Amortisseur de direction autorisé. • Carénage et selle libre. • Préparation libre en tout point. 	<p style="text-align: center;"><u>Catégorie ouverte à partir de 10 ans</u></p> <p>Machines de cylindrée jusqu'à 125cc 2 temps et jusqu'à 190cc 4 temps monocylindre</p> <p style="text-align: center;">Puissance strictement inférieure à 20cv à la roue motrice</p> <p style="text-align: center;">MOTEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe thermique (cylindre, piston, culasse) : préparation libre en tout point, mixage des pièces autorisé, fabrication libre. • Carters moteur : préparation et fabrication libre. • Carburateur libre. • Allumage libre du commerce. • Boîtier additionnel autorisé. • Boîte à vitesse libre. • Silencieux d'admission obligatoire (boîte à air). • Echappement libre de fabrication, respectant les normes de bruit. • Pompe à eau électrique autorisée. • Retrait et/ou apport de matière autorisé. • Adjonction de pièces autorisée à l'intérieur du moteur. <p>Pour machines à variateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Variateur et transmission libre. • Ressort de poussée libre. <p>➤ POUR 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moteur 2 temps monocylindre. • Cylindrée limitée à 125 cm3. • Clapets libres. <p>➤ POUR 4 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moteur 4 temps monocylindre. • Cylindrée limitée à 190 cm3. <p style="text-align: center;">PARTIE CYCLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre et éléments du châssis libres. • Roues, pneus libres. • Fourche, amortisseurs et freinages libres. • Amortisseur de direction autorisé. • Carénage et selle libre. • Préparation libre en tout point. 	<p style="text-align: center;"><u>Catégorie ouverte à partir de 12 ans*</u></p> <p>Machines de cylindrée jusqu'à 125cc 2 temps et 250cc 4 temps monocylindre ou bicylindre</p> <p style="text-align: center;">Puissance strictement inférieure à 25cv à la roue motrice</p> <p style="text-align: center;">MOTEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe thermique (cylindre, piston, culasse) : préparation libre en tout point, mixage des pièces autorisé, fabrication libre. • Carters moteur : préparation et fabrication libre. • Carburateur libre. • Allumage libre du commerce. • Boîtier additionnel autorisé. • Boîte à vitesse libre. • Silencieux d'admission obligatoire (boîte à air). • Echappement libre de fabrication, respectant les normes de bruit. • Pompe à eau électrique autorisée. • Retrait et/ou apport de matière autorisé. • Adjonction de pièces autorisée à l'intérieur du moteur. <p>Pour machines à variateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Variateur et transmission libre. • Ressort de poussée libre. <p>➤ POUR 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moteur 2 temps monocylindre ou bicylindre. • Cylindrée limitée à 125 cm3. • Clapets libres. <p>➤ POUR 4 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moteur 4 temps monocylindre ou bicylindre. • Cylindrée limitée à 250 cm3. <p style="text-align: center;">PARTIE CYCLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre et éléments du châssis libres. • Roues, pneus libres. • Fourche, amortisseurs et freinages libres. • Amortisseur de direction autorisé. • Carénage et selle libre. • Préparation libre en tout point. <p style="text-align: right;">* sauf décision commission vitesse</p>

Toutes les modifications non mentionnées sont interdites.

REGLEMENTS TECHNIQUES ENDURANCE OPENBIKE25

E1 15cv	E2 20cv	E3 25cv
<p>Machines de cylindrée inférieure à 80cc 2Temps et jusqu'à 190cc 4Temps monocylindre</p> <p style="color: red;">Puissance strictement inférieure à 15cv à la roue motrice.</p> <p style="text-align: center;"><u>MOTEUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe thermique (cylindre, piston, culasse) : préparation libre en tout point, mixage des pièces autorisé, fabrication libre. • Carters moteur : préparation et fabrication libre. • Carburateur libre. • Allumage libre du commerce. • Boitier additionnel autorisé. • Boite à vitesse libre. • Silencieux d'admission obligatoire (boîte à air). • Echappement libre de fabrication, respectant les normes de bruit. • Pompe à eau électrique autorisée. • Retrait et/ou apport de matière autorisé. • Adjonction de pièces autorisée à l'intérieur du moteur. <p>Pour machines à variateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Variateur et transmission libre • Ressort de poussé libre <p>➤ <u>POUR 2 temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Moteur 2 temps monocylindre. • Cylindrée inférieure à 80 cm3. • Clapets libres. <p>➤ <u>POUR 4 temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Moteur 4 temps monocylindre. • Cylindrée limitée à 190 cm3. <p style="text-align: center;"><u>PARTIE CYCLE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre et éléments du châssis libres. • Roues, pneus libres. • Fourche, amortisseurs et freinages libres. • Amortisseur de direction autorisé. • Carénage et selle libre. • Préparation libre en tout point. 	<p>Machines de cylindrée jusqu'à 125cc 2 temps et 190cc 4 temps monocylindre</p> <p style="color: red;">Puissance strictement inférieure à 20 cv à la roue motrice.</p> <p style="text-align: center;"><u>MOTEUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe thermique (cylindre, piston, culasse) : préparation libre en tout point, mixage des pièces autorisé, fabrication libre. • Carters moteur : préparation et fabrication libre. • Carburateur libre. • Allumage libre du commerce. • Boitier additionnel autorisé. • Boite à vitesse libre. • Silencieux d'admission obligatoire (boîte à air). • Echappement libre de fabrication, respectant les normes de bruit. • Pompe à eau électrique autorisée. • Retrait et/ou apport de matière autorisé. • Adjonction de pièces autorisée à l'intérieur du moteur. <p>Pour machines à variateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Variateur et transmission libre • Ressort de poussé libre <p>➤ <u>POUR 2 temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Moteur 2 temps monocylindre. • Cylindrée limitée à 125 cm3. • Clapets libres. <p><u>POUR 4 temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Moteur 4 temps monocylindre. • Cylindrée limitée à 190 cm3. <p style="text-align: center;"><u>PARTIE CYCLE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre et éléments du châssis libres. • Roues, pneus libres. • Fourche, amortisseurs et freinages libres. • Amortisseur de direction autorisé. • Carénage et selle libre. • Préparation libre en tout point. 	<p>Machines de cylindrée jusqu'à 125cc 2 temps et 250cc 4 temps monocylindre ou bicylindre.</p> <p style="color: red;">Puissance strictement inférieure à 25 cv à la roue motrice.</p> <p style="text-align: center;"><u>MOTEUR</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe thermique (cylindre, piston, culasse) : préparation libre en tout point, mixage des pièces autorisé, fabrication libre. • Carters moteur : préparation et fabrication libre. • Carburateur libre. • Allumage libre du commerce. • Boitier additionnel autorisé. • Boite à vitesse libre. • Silencieux d'admission obligatoire (boîte à air). • Echappement libre de fabrication, respectant les normes de bruit. • Pompe à eau électrique autorisée. • Retrait et/ou apport de matière autorisé. • Adjonction de pièces autorisée à l'intérieur du moteur. <p>Pour machines à variateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Variateur et transmission libre • Ressort de poussé libre <p>➤ <u>POUR 2 temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Moteur 2 temps monocylindre ou bicylindre • Cylindrée limitée à 125 cm3. • Clapets libres. <p>➤ <u>POUR 4 temps :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Moteur 4 temps monocylindre ou bicylindre • Cylindrée limitée à 250 cm3. <p style="text-align: center;"><u>PARTIE CYCLE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre et éléments du châssis libres. • Roues, pneus libres. • Fourche, amortisseurs et freinages libres. • Amortisseur de direction autorisé. • Carénage et selle libre. • Préparation libre en tout point.

Toutes les modifications non mentionnées sont interdites.